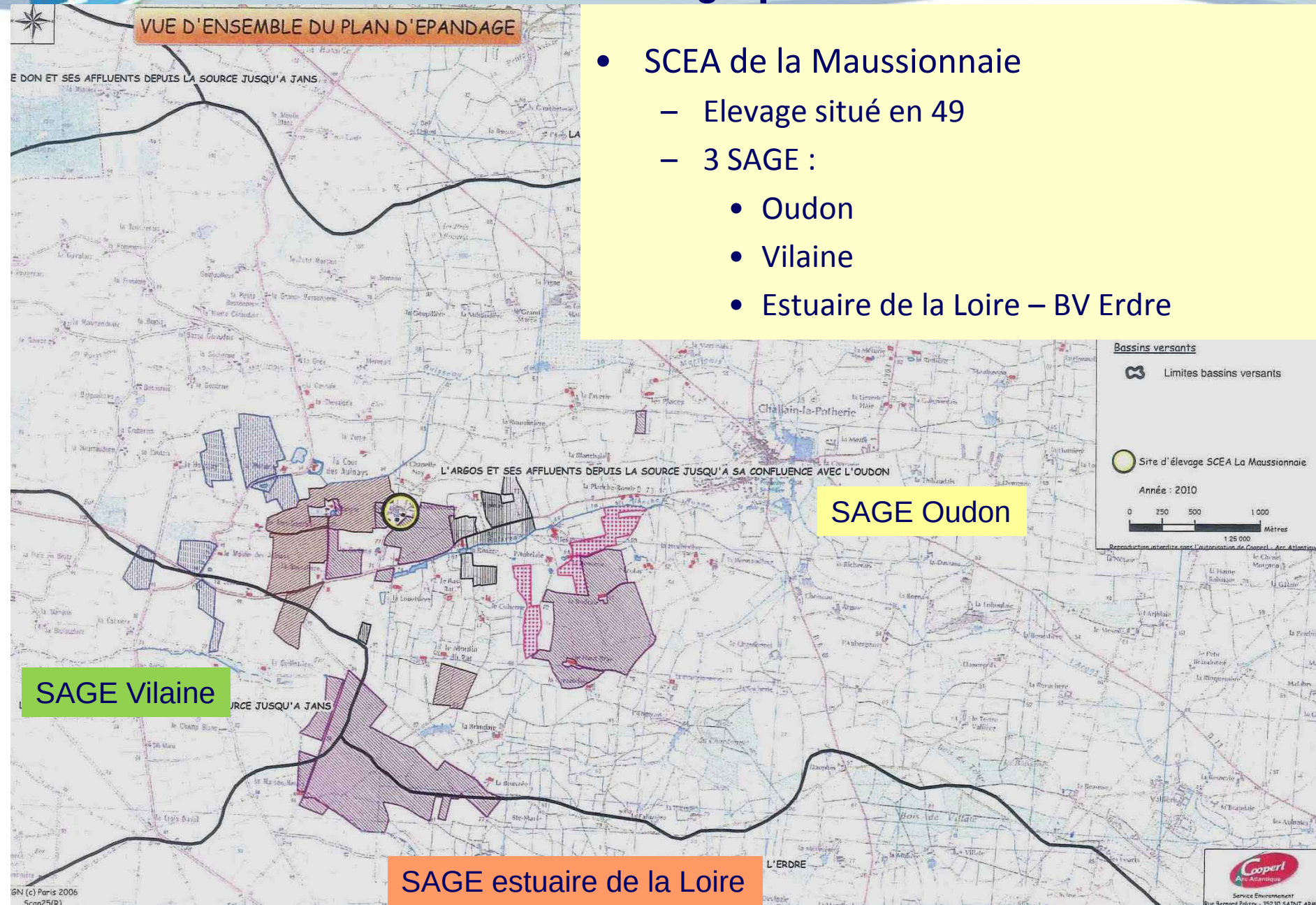


Extension d'un élevage porcin – Challain la Potherie

VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D'EPANDAGE

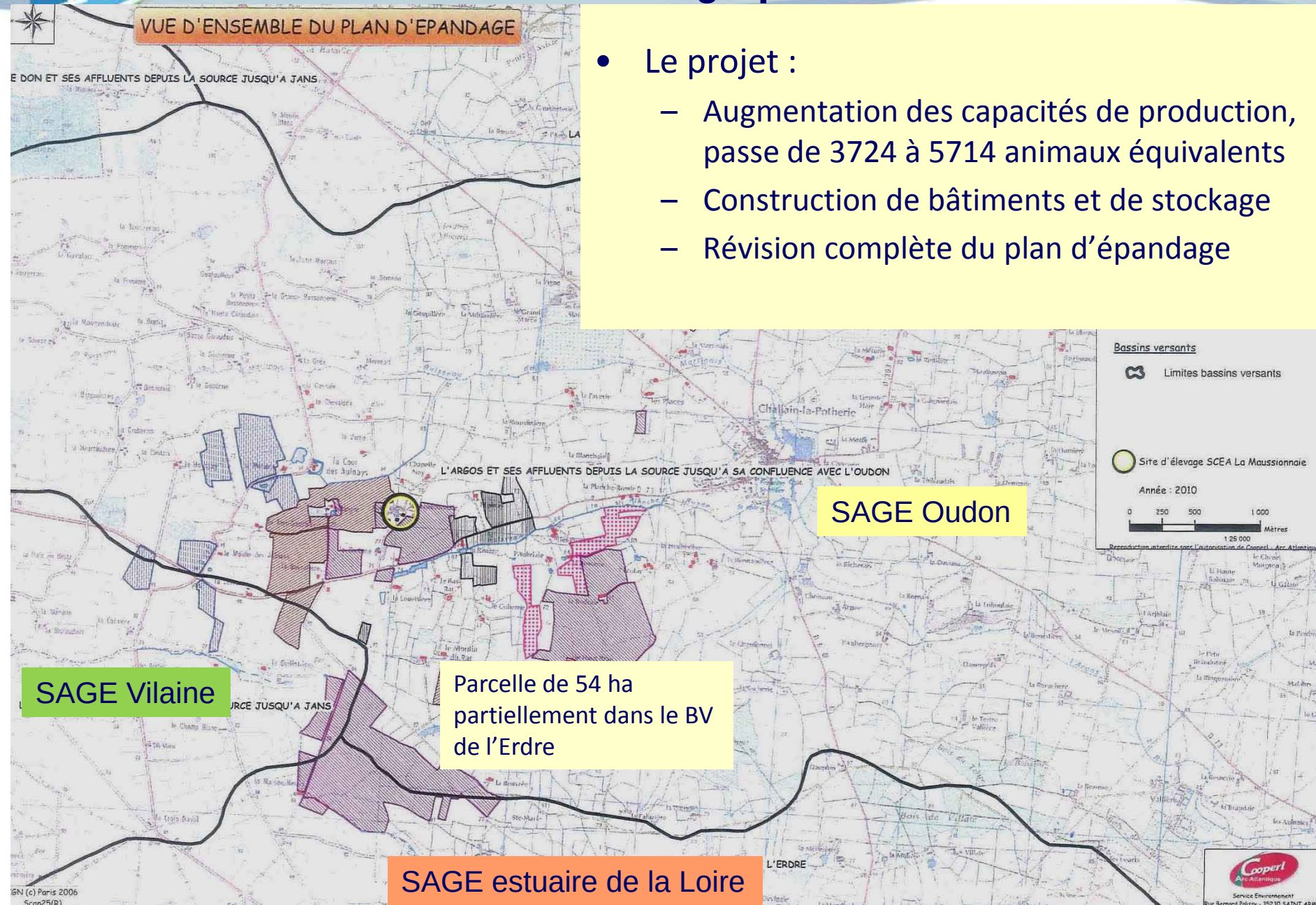
- SCEA de la Maussionnaie
 - Elevage situé en 49
 - 3 SAGE :
 - Oudon
 - Vilaine
 - Estuaire de la Loire – BV Erdre



Extension d'un élevage porcin – Challain la Potherie

VUE D'ENSEMBLE DU PLAN D'EPANDAGE

- Le projet :
 - Augmentation des capacités de production, passe de 3724 à 5714 animaux équivalents
 - Construction de bâtiments et de stockage
 - Révision complète du plan d'épandage



Avis bureau

Extension d'un élevage porcin – Challain la Potherie

Article 13 : réserver prioritairement des nappes à l'usage d'alimentation en eau potable
Nappe de Vritz Carte n°6



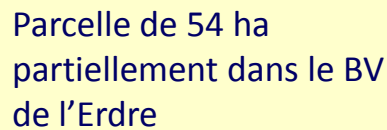
Siège de l'exploitation

**Parcelle de 54 ha
partiellement dans le BV
de l'Erdre**

Le projet et le SAGE

- Article 9 règle de fertilisation particulières sur le bassin versant de l'Erdre :
 - Connaître les teneurs des sols en phosphore avant épandage
 - Fertilisation organique basée sur l'équilibre de la fertilisation phosphorée
- Article 13 réserver prioritairement des nappes à l'usage d'alimentation en eau potable :
 - Projet localisé dans l'aire d'alimentation des nappes et de nature à fragiliser leur potentiel quantitatif / qualitatif

Nappe de Vritz Carte n°6





Article 9 :

- Plan d'épandage : 380 ha dont 358 ha utilisables
- Respect du principe de fertilisation équilibrée à l'échelle de l'exploitation. Pas d'information sur le plan de fumure prévisionnel à la parcelle.
- Présence d'analyses de sol récentes (2007 -2009)
- Unité de surface variable : 1 analyse pour 3 ha à 1 analyse pour 54 ha. Interrogation sur les bases réglementaires (1 analyse / 20 ha?)
- Logique des analyses : histoire de la parcelle en matière de fertilisation
- Référence pour qualifier la richesse en phosphore. Plusieurs méthodes d'analyse. Ici méthode Joret-Hébert, plutôt adapté aux sols calcaires or ici les sols sont plutôt acide (méthode Dyer)!
- Les sols apparaissent peu pourvus en P2O5

Extension d'un élevage porcin – Challain la Potherie

Article 13 :

- Une analyse d'eau en aval de la parcelle : 97 mg/l de nitrates (après forte pluie).
- Deux sites de captages :
 - Thoury : abandonné
 - Thuyas : prioritaire SDAGE = délimitation AAC + programme d'actions

- Cours d'eau largement recalibrés : risque de transfert rapide

Divers :

- Analyse du dossier assez difficile

Avis du bureau ?

- Principes généraux du SAGE respectés mais nombreuses interrogations sur :
 - méthodes
 - impacts
- Outre avis et questions, peut être émettre des propositions sur le suivi des sols et des eaux, aménagements de parcelles, etc.

